



PREFET DE L'ALLIER

Office National des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

Moulins, le 20 Avril 2016

Le PREFET de l'ALLIER

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de l'Allier

Circulaire n° 25/2016

Objet : Cérémonie du centenaire de la bataille de Verdun le 29 mai 2016.

Cette année, la République rend un hommage particulier aux héros et martyrs de la bataille de Verdun dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre.

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à cet hommage en organisant le 29 mai prochain, avec les associations patriotiques, une cérémonie dans votre commune.

Vous serez prochainement destinataire d'un message officiel du secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet
directeur de cabinet



Christophe HÉRIARD



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le - 1 AVR. 2016

Le Ministre de l'Intérieur

à

Mesdames et Messieurs les préfets de département

NOR : INTK1607215J

OBJET : Commémoration du centenaire de la bataille de Verdun le 29 mai 2016.

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, le Président de la République et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne présideront le 29 mai 2016 la cérémonie internationale du centenaire de la bataille de Verdun à la nécropole de Douaumont.

La bataille de Verdun résonne dans la mémoire de tous les territoires de France et chaque commune porte encore en elle son souvenir. Elle est le symbole de l'engagement de tous les Français dans la Première Guerre mondiale.

Aussi, afin de donner une résonance nationale à cette commémoration et d'y associer la population, vous inviterez les maires de votre département à organiser, ce jour-là, une cérémonie dans leur commune autour du monument aux morts ou de tout autre lieu ayant trait au souvenir de Verdun (rue, place, avenue, édifice portant le nom de Verdun).

Un message officiel du secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire vous sera adressé et pourra être lu à cette occasion.

Les cérémonies devront être organisées selon les modalités qui paraîtront localement les mieux adaptées et, en tout état de cause, sur la base du volontariat. La participation des jeunes sera cependant clairement encouragée.

.../...

Afin d'organiser cette commémoration, vous prendrez tout contact utile auprès des associations d'élus de votre département, des associations d'anciens combattants, du directeur académique des services de l'éducation nationale et du directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Des informations seront également accessibles sur le portail Internet verdun2016.org.



Bernard CAZENEUVE